



Information aux salariés

Mai 2017

PARTICIPATION - INTERESSEMENT - NAO

Courant du mois d'avril, la direction annonce le montant de l'intéressement avec une moyenne de 466 euros et 0 euro en participation. Même si cela est mieux que rien, certains diront que le compte n'y est pas !

Entre un PDV budgété sur le dos des salariés, la participation et une prime d'intéressement qui est une arnaque pour plusieurs points :

- **ARNAQUE N°1** : Cette prime n'est pas cotisable, donc ne compte pas pour le calcul de la retraite.
- **ARNAQUE N°2** : par contre, elle reste imposable (CSG +RDS +impôts sur le revenu)
- **ARNAQUE N°3** : son montant est aléatoire, et soumis à des critères (maladie, absences, délais etc. etc...)

Le jeudi 16 mai s'est déroulée la troisième réunion AG et AI, la direction propose une AG de 0,7%, une AI de 0,7% avec un minimum de 20€ pour les ouvriers et 25€ pour les ÉTAM **autant dire des miettes !!!**

La CGT défend tous les mois en DP depuis des années une revendication essentielle :

L'augmentation du salaire de base de 300 euros par mois à tous les salariés pour faire face au coût de la vie.

Car contrairement à la prime d'intéressement, l'augmentation des salaires à des conséquences directes :

L'augmentation tombe tous les mois (comme les factures), elle compte sur le calcul de nos retraites et sur la prime en cas de départ (volontaire ou non).

FLASH INFO DIRECTION

Dans son Flash Info du 29 mars la direction nous vante les avantages et progrès de l'accord sur la nouvelle convention. Mais contrairement à ce que prétend la direction, les nouvelles règles qui ont cours depuis le 1^{er} avril, avec l'aval des syndicats signataires CFTC, CGC, FO, UNSA et SIA n'ont rien d'avantageuses pour nous. Sans parler des futurs embauchés...

Dans son introduction, Alban de la Mettrie, DRH, parle d'un accord positif pour tous ! On voit bien que ce personnage n'est pas concerné par l'accord mis en place à **VIGS**, ni lui ni certains signataires.

Il faudra nous expliquer comment nous allons gagner plus, alors qu'une majorité de salariés va toucher une prime compensatoire, qui par définition compensera la perte salariale ! Il faudra nous expliquer comment nous allons gagner plus quand la prime d'ancienneté est maintenant au taquet au bout de 15 ans etc...

Pour nous à la CGT :

Signer un accord positif où aucun salarié ne sera lésé d'aucune manière, c'est la base de toute organisation syndicale qui se respecte, elle et ses camarades d'ateliers. Mais nous ne devons pas avoir la même définition du mot positif que notre DRH voire même que celle de certains syndicats !

Ci-dessous un petit rappel de ce que la direction nomme un accord positif pour tous :

<u>AVANT</u>	<u>MAINTENANT</u>
Prime de rentrée	Prime intégrée dans le salaire de base et supprimée pour les nouveaux arrivants !!!!
Prime de maîtrise	Prime de maîtrise maintenue pour ceux qui en était bénéficiaires, supprimée dans l'attente d'une nouvelle réflexion globale d'après la direction ! A la tête du client ?
11 Jours de RTT par an	Toujours 11 jours de RTT par an, mais avec le vol de 3 jours où la direction pourra les positionner à sa guise.
Jours anciennetés : 6 jours pour Sochaux et 9 pour Mulhouse	Maintenant 5 jours d'ancienneté pour tous maxi !
La prime d'ancienneté évoluait jusqu'à 30ans	Evolution maxi jusqu'à 15 ans
Travail hors cloche du samedi ou dimanche en volontariat	La direction peut nous imposer de venir samedi ou dimanche. (Travail à la carte)
Maladie : le salaire était maintenu jusqu'à 6 mois à 100 %, à Sochaux et 10 mois à 100% pour Mulhouse	Avec un accord si bon cela passe à 3 mois à 100%
Pendant la période de maladie nous pouvions acquérir pendant 1 an nos jours de congés payés	Maintenant à partir de trois mois les jours de congés payés s'envolent !!
Versement du 13^{ème} mois en deux parties	Les salariés bénéficient d'une prime dite de 13 ^{ème} mois incluant une prime de vacances prévue dans la Convention collective mais sans rien en plus.
Panier de nuit : 7,05€ par nuit (4h mini de travail de nuit)	Panier de nuit : 5,75€ par nuit (idem)
Horaires Continus : prime HC= 2.963€ (Sochaux), Maj. Jour Férié travaillé : Mulh : 200%, SX 170%	Horaires Continus : Prime HC=2€ Maj. Jour Férié travaillé : 100%
Prime de jours fériés : Mulhouse 8,90€/J – Sochaux 11,44€ /j	Prime supprimée